



<p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau des Partenariats Professionnels 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service DGER/SDPFE/2016-720 13/09/2016</p>
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : modalités opérationnelles de recueil et de transmission des données rattachées aux calculs des indicateurs de préparation à l'installation en agriculture.

Destinataires d'exécution

Comités Régionaux de l'Installation et de la Transmission
 Directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 DDT(M)
 Structures labellisées Point Accueil Installation
 Structures labellisées Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

Résumé : les structures labellisées "Point Accueil Installation" et "Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé" d'une part et les Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) d'autre part contribuent à l'enregistrement et à la transmission des données relatives à la préparation à l'installation en agriculture, l'ensemble des actions étant coordonnées par les Comités Régionaux de l'Installation et de la Transmission. La note de service vise à présenter le processus de recueil des données, les échéances pour la transmission de celles-ci, les supports à utiliser et le rôle de chacun des acteurs concernés.

Textes de référence : note de service DGER/SDPFE/2014-685 du 20/08/2014 diffusant les cahiers de charges relatifs aux Points d'Accueil Installation (PAI), Centres d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) et stage collectif de 21 heures et des dossiers de demande de labellisation; Note de service DGER/SDPFE/2015-219 du 10/03/2015 présentant la démarche et l'organisation de la préparation à l'installation en agriculture.

Table des matières

1.Contexte.....	1
2.Méthodologie.....	1
Annexe I. Processus de recueil des données et calendrier de transmission	4
Annexe II. Note de cadrage du 21/06/2016, adressée au CRIT, portant sur les indicateurs de mesure, le recueil et le transfert des données, accompagnée du tableau global des indicateurs, du dictionnaire des données et du circuit des transferts.....	7

1. Contexte

La politique publique en faveur de l'installation et de la transmission en agriculture, pour son volet préparation à l'installation, vise le développement des compétences du porteur de projet en vue de sa création-reprise d'une exploitation agricole. Suite aux Assises Installation – Transmission de novembre 2012 à juillet 2013, cette politique a été rénovée et le Comité National de l'Installation et de la Transmission (CNIT) a besoin d'indicateurs pour mesurer les évolutions apportées en termes de préparation à l'installation en agriculture. Ces indicateurs sont également utiles au CRIT pour l'élaboration et le suivi de la stratégie régionale, à la DDT(M) pour la définition d'un accompagnement de proximité adapté des porteurs de projet et aux structures labellisées PAI et CEPPP pour l'élaboration de la synthèse annuelle à destination du CRIT.

Dans la continuité de la note de cadrage du 21/06/2016 adressée au CRIT ([cf. annexe II](#)), la présente note de service a pour objet de préciser les modalités opérationnelles de recueil et de transmission des données rattachées aux calculs des indicateurs. Elle s'adresse :

- Aux personnes intervenant dans l'enregistrement des données au sein des PAI et CEPPP d'une part et des services de l'Etat DDT(M) d'autre part ;
- Aux membres du CRIT, instance coordinatrice de la politique régionale d'installation.

2. Méthodologie

La procédure étape par étape du recueil puis de la transmission des données par chacun des acteurs concernés est présentée en [annexe I.1](#). La période transitoire 2016-2017 fait l'objet d'une gestion spécifique décrite en [annexe I.2](#).

Parallèlement à la lecture de l'[annexe I](#), nous soulignons les points détaillés ci-après.

- **Conformité avec les modèles de tableaux Excel et respect des dates-clés**

Les fichiers de données exportés vers le CRIT doivent être conformes aux modèles suivants :

- Un modèle de tableau Excel de recueil des données relatives aux profils des porteurs de projet et à leur parcours de professionnalisation : ce modèle comporte environ 70 variables (en colonnes), chaque observation (en ligne) correspondant à un porteur de projet ;
- Un modèle de tableau Excel de recueil des données relatives aux structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture : ce modèle contient environ 30 variables (en colonnes), chaque observation (en ligne) correspondant à un département ou à une région.

N.B. S'agissant de la période transitoire 2016-2017, les 2 modèles de tableau Excel sont transmis au CRIT au plus tard le 12 octobre 2016 (cf. annexe I).

Le respect des dates-clés précisées en annexe I et l'usage par tous des modèles de tableaux Excel conditionnent le succès de la construction de la base de données et de l'édition des rapports annuels de façon automatique.

- **Outil de traitement des données recueillies et de calculs des indicateurs**

Dans le prolongement du travail de redéfinition des indicateurs, AgroSup Dijon - Eduter Ingénierie – CNERTA (ASD – Eduter) assure le développement informatique d'un nouvel outil, nommé *PréInstAgri*, qui procède aux calculs des indicateurs et édite des rapports synthétiques présentant les résultats sous forme de graphiques et de tableaux. Le CNIT, le CRIT et la DDT(M) disposent d'un accès permanent à cet outil. Un login et un mot de passe sont nécessaires pour y accéder (cf. annexe I.2.).

Dès le 4ème trimestre 2016, les utilisateurs de Sphinx.installation peuvent enregistrer les données relatives aux porteurs de projet et aux structures directement dans les modèles de tableaux Excel fournis par la DGER et ASD – Eduter. De plus, il existe de nombreuses solutions d'outil : Tr@it d'Union, Octagri, VDA, Mon Installation, outil GRC, Gifsa Java, LINK, access, plate forme de saisie en ligne etc. Le CRIT peut privilégier l'utilisation d'un même logiciel par tous les acteurs de la région. Sphinx.installation ne sera plus opérationnel en 2017.

- **A chaque porteur de projet, un identifiant unique**

Chaque porteur de projet se voit attribuer un identifiant unique qui reste identique tout au long de sa démarche de préparation à l'installation, ceci pour permettre :

- La compilation, dans un même fichier, des données du porteur de projet enregistrées par les différentes structures, de manière à reconstituer le parcours complet du porteur de projet ;
- L'actualisation annuelle des données du porteur de projet, celles-ci évoluant au cours de la démarche de préparation à l'installation (durée maximale du Plan de Professionnalisation Personnalisé : 3 ans).

Chaque PAI, CEPPP et DDT(M) indique dans son fichier le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance du porteur de projet. Le CRIT fait la jonction entre les fichiers qui lui sont transmis par les différentes structures (cf. annexe I) grâce à ces 4 informations nominatives. Le CRIT attribue ensuite un identifiant à chaque porteur de projet. Il appartient au CRIT de conserver un listing des identifiants et de toujours attribuer le même identifiant à un porteur de projet donné.

N.B. S'agissant de la période transitoire 2016-2017, les modalités d'élaboration de l'identifiant unique sont précisées au CRIT avant le 1^{er} trimestre 2017.

- **Mutualisation des informations**

En 2016, première année de mise en oeuvre, nous vous sommes gré de bien vouloir :

- Identifier un interlocuteur CRIT et un interlocuteur au sein de chaque DDT(M), ayant une bonne connaissance du dossier de préparation à l'installation en agriculture ;
- Communiquer à ASD – Eduter (mél : <martine.david@educagri.fr> et <sabrina.bondoux@educagri.fr>) et à la DGER/SDPFE/Bureau des Partenariats Professionnels (mél : <marine.wald@agriculture.gouv.fr>) le nom, le prénom, le numéro de téléphone et le mél des interlocuteurs CRIT et DDT(M) ainsi identifiés, au plus tard le 28 septembre 2016.

Ensuite, nous vous remercions de nous tenir informés de tout éventuel changement d'interlocuteurs CRIT ou DDT(M) .

Les destinataires de la note de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en application des présentes dispositions. Une aide est disponible pour la mise en application de la présente note de service auprès de la DGER/SDPFE/Bureau des Partenariats Professionnels et ASD – Eduter.

Le Directeur Général
de l'Enseignement et de la Recherche

Philippe VINÇON

Annexe I. Processus de recueil des données et calendrier de transmission

I.1. Description étape par étape et rôle de chacun des acteurs concernés

Traitement des données d'une année n

Échéances	Étapes	Informations complémentaires
Année n Du 01/01 au 31/12	Étape 1 : Enregistrement par le PAI, le CEPPP et la DDT(M) des données relatives aux porteurs de projet et aux structures au moyen de leur propre logiciel de suivi de la préparation à l'installation. Les structures non équipées d'un logiciel de suivi de la préparation à l'installation peuvent enregistrer les données directement dans les modèles de tableaux Excel fournis par la DGER et ASD – Eduter.	Population de porteurs de projet : ceux pour lesquels la date d'accueil au PAI est postérieure au 01/01/2016.
Année n+1 Du 01/01 au 31/03	Étape 2 : Transmission au CRIT par le PAI, le CEPPP et la DDT(M) des fichiers de données à jour relatifs aux porteurs de projet et aux structures. Les fichiers de données doivent être conformes aux modèles de tableaux Excel fournis par la DGER et ASD – Eduter.	Population de porteurs de projet : ceux pour lesquels la date d'accueil au PAI est comprise entre le 01/01/2016 et le 31/12/année n.
	Étape 3 : Élaboration par le CRIT des 2 fichiers de données à jour relatifs aux porteurs de projet, grâce à l'identifiant unique, et aux structures.	Population de porteurs de projet : ceux pour lesquels la date d'accueil au PAI est comprise entre le 01/01/2016 et le 31/12/année n. Les étapes 2 et 3 sont indissociables.
Année n+1 Du 01/04 au 15/04	Étape 4 : Dépôt des 2 fichiers de données dans l'outil <i>PréInstAgri</i> par le CRIT.	L'outil <i>PréInstAgri</i> réalise un contrôle de cohérence des fichiers de données déposés.
Année n+1 A compter du 01/05	Étape 5 : Possibilité donnée au CNIT, au CRIT et à la DDT(M) d'éditer les rapports synthétiques dans l'outil <i>PréInstAgri</i> .	/
Année n+1 Fin du 1 ^{er} semestre	Étape 6 : Diffusion du rapport d'activité national.	Le rapport d'activité intègre les résultats des indicateurs ainsi que leur analyse.

Annexe I. Processus de recueil des données et calendrier de transmission

I.2. Gestion de la période transitoire 2016 - 2017

Échéances	Étapes	Informations complémentaires
Année 2016 21/06	Diffusion de la note de cadrage relative aux indicateurs de mesure, recueil et transfert des données.	
Année 2016 Début septembre	Diffusion de la présente note de service relative aux modalités opérationnelles de recueil et de transmission des données rattachées aux calculs des indicateurs relatifs à la préparation à l'installation en agriculture.	
Année 2016 au plus tard le 28/09	Étape 1 : Transmission à la DGER et à ASD – Eduter par le CRIT des coordonnées (nom, prénom, téléphone et mél) de l'interlocuteur CRIT et des interlocuteurs DDT(M).	/
Année 2016 au plus tard le 12/10	Étape 2 : Transmission à l'interlocuteur de chaque CRIT par la DGER et ASD – Eduter des modèles de tableaux Excel de recueil des données.	/
Année 2016 4eme trimestre	Étape 3 : Transmission à la DDT(M), au PAI et au CEPPP par le CRIT des 2 modèles de tableaux Excel.	<p>Concernant les DDT(M), PAI et CEPPP disposant de leur propre logiciel de suivi de la préparation à l'installation, deux pistes peuvent être étudiées :</p> <p>Piste 1 : Mise en conformité du logiciel de suivi avec le format des données précisées dans les modèles de tableaux Excel fournis par la DGER et ASD – Eduter.</p> <p>Piste 2 : Pour les structures ne pouvant pas adapter dans l'immédiat leur logiciel de suivi (N.B. aux utilisateurs de Sphinx.installation : fin programmée de ce logiciel début 2017), une solution consiste à conserver leur logiciel tel quel et donc leur format de données puis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - export des données à partir du logiciel ; - mise en conformité des données avec celles des modèles de tableaux Excel fournis grâce à une table de correspondance (ou manuellement, même si cela n'est pas souhaitable) ; - export des fichiers conformes vers le CRIT au 1^{er} trimestre 2017 (cf. étape 5 de ce tableau).

	<p>Étape 4 : Poursuite de l'enregistrement par le PAI, le CEPPP et la DDT(M) des données relatives aux porteurs de projet et aux structures au moyen de leur propre logiciel de suivi de la préparation à l'installation. Les structures non équipées d'un logiciel de suivi de la préparation à l'installation peuvent enregistrer les données directement dans les modèles de tableaux Excel fournis par la DGER et ASD – Eduter.</p>	<p>Population de porteurs de projet : ceux pour lesquels la date d'accueil au PAI est postérieure au 01/01/2016.</p>
<p>Année 2017 Du 01/01 au 31/03</p>	<p>Étape 5 : Transmission au CRIT par le PAI, le CEPPP et la DDT(M) des fichiers de données à jour relatives aux porteurs de projet et aux structures. Les fichiers de données doivent être conformes aux modèles de tableaux Excel fournis par la DGER et ASD – Eduter.</p>	<p>Population de porteurs de projet : ceux pour lesquels la date d'accueil au PAI est comprise entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016.</p>
	<p>Étape 6 : Élaboration par le CRIT des 2 fichiers de données à jour relatives aux porteurs de projet, grâce à l'identifiant unique, et aux structures.</p>	<p>Population de porteurs de projet : ceux pour lesquels la date d'accueil au PAI est comprise entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016. Les étapes 5 et 6 sont indissociables.</p>
<p>Année 2017 Mars</p>	<p>Étape 7 : Transmission aux interlocuteurs CRIT et DDT(M) par la DGER et ASD – Eduter des logins et mots de passe permettant d'accéder à l'outil.</p>	<p>/</p>
<p>Année 2017 Du 01/04 au 15/04</p>	<p>Étape 8 : Dépôt des 2 fichiers de données dans l'outil <i>PréInstAgri</i> par le CRIT.</p>	<p>La possibilité est donnée au CRIT de tester l'import de ses fichiers de données dans l'outil <i>PréInstAgri</i> dans le courant du mois de mars 2017. L'outil <i>PréInstAgri</i> réalise un contrôle de cohérence des fichiers de données déposés.</p>
<p>Année 2017 Juin</p>	<p>Étape 9 : Possibilité donnée au CNIT, au CRIT et à la DDT(M) d'éditer les rapports synthétiques dans l'outil <i>PréInstAgri</i>.</p>	<p>/</p>
<p>Année 2017 Juillet</p>	<p>Étape 10 : Diffusion du rapport d'activité national.</p>	<p>Le rapport d'activité intègre les résultats des indicateurs ainsi que leur analyse.</p>

Annexe II. Note de cadrage du 21/06/2016, adressée au CRIT, portant sur les indicateurs de mesure, le recueil et le transfert des données, accompagnée du tableau global des indicateurs, du dictionnaire des données et du circuit des transferts

Introduction

1. Indicateurs relatifs à la préparation à l'installation en agriculture
2. Organisation du recueil des données
3. Outil simple incluant la base de données et l'applicatif procédant à l'édition des rapports prédéfinis
4. Calendrier prévisionnel

Introduction

La synthèse faisant suite aux assises de l'installation a été diffusée en juillet 2013 sous la forme d'un schéma pour une politique de l'installation / transmission en agriculture rénovée et renforcée.

Il appartient au CRIT¹ de concevoir, d'animer, de suivre et d'assurer l'évaluation-bilan de la politique d'installation. En conséquence, le CRIT coordonne les structures départementales par le suivi de l'activité du PAI² et du CEPPP³.

Pour rappel, les objectifs visés de la politique rénovée sont :

- La mise en place d'une nouvelle gouvernance, basée sur la complémentarité entre les CRIT et le CNIT⁴ ;
- L'ouverture de la préparation à l'installation à tous les porteurs de projet ;
- Le renforcement de la finalité de professionnalisation du PPP⁵ et sa meilleure adaptation au profil du porteur de projet ;
- De nombreuses simplifications en matière de réalisation des actions de professionnalisation, telles que l'accès au stage d'application en exploitation agricole.

La mesure de l'atteinte de ces objectifs nécessite la définition d'indicateurs. Un indicateur fournit une information chiffrée sur un élément considéré comme pertinent pour suivre ou évaluer un programme. La qualité d'un indicateur s'apprécie en particulier au regard de sa pertinence et de sa fiabilité.

Il est retenu 39 indicateurs relatifs à la préparation à l'installation en agriculture.

Le résultat de la mesure des indicateurs est calculé grâce à un outil composé :

- D'une base de données dynamique et exhaustive ;
- D'un applicatif éditant, de façon automatique et selon des déclinaisons nationale, régionale et départementale, des rapports prédéfinis annuels présentant les résultats des indicateurs.

Ces rapports fournissent des éléments chiffrés permettant :

- Au CRIT d'élaborer et de suivre la stratégie régionale de la préparation à l'installation ;
- Au CNIT de mesurer les améliorations apportées suite à la rénovation de la préparation à l'installation.

Les rapports contribuent également à la définition d'un accompagnement de proximité adapté des porteurs de projet par la DDT(M)⁶. Pour le PAI et le CEPPP, ces rapports servent de base à la synthèse annuelle à destination du CRIT.

La présente note s'adresse au CRIT, qui, conformément à la note de service DGER/SDPFE/2014-685 du 20/08/2014, est en charge de la collecte des données nécessaires au calcul du résultat de la mesure des indicateurs.

1 Comité Régional de l'Installation et de la Transmission

2 Point Accueil Installation

3 Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

4 Comité National de l'Installation et de la Transmission

5 Plan de Professionnalisation Personnalisé

6 Direction Départementale des Territoires [et de la Mer]

1) Indicateurs relatifs à la préparation à l'installation en agriculture

Une classification à trois niveaux est utilisée. Tout d'abord, les indicateurs **[annexe 1]** sont organisés selon deux pôles d'analyse. Certains sont dédiés au porteur de projet et d'autres portent sur l'activité des structures labellisées PAI et CEPPP (dénommé le « structurant » de la préparation à l'installation).

Ensuite, les indicateurs sont classés en fonction des enjeux de la préparation à l'installation :

- Indicateurs de réalisation : mesure de l'activité produite au niveau des structures ;
- Indicateurs de résultat : mesure de l'atteinte des objectifs opérationnels ;
- Indicateurs d'impact liés aux priorités identifiées lors des assises.

Enfin, chaque indicateur est associé à l'un des objectifs suivants :

- Permettre au porteur de projet de remplir les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture ;
- Assurer l'accessibilité du PPP⁷ à tout porteur de projet ;
- Consolider le lien entre PAI, CEPPP et structures partenaires impliquées dans la préparation à l'installation pour une meilleure orientation du porteur de projet en sortie de PAI ;
- Renforcer la professionnalisation des porteurs de projet ;
- Permettre une personnalisation du plan de professionnalisation ;
- Connaître les structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture ;
- Poursuivre la mise en place d'une démarche collective concertée ;
- Redynamiser la liste des maîtres exploitants ;
- Identifier les profils des porteurs de projet sollicitant un CCSIA⁸ ;
- Promouvoir toutes les agricultures ;
- Avoir le regard du porteur de projet sur la préparation à l'installation [les enquêtes de satisfaction sont du ressort du CRIT] ;
- S'intéresser à l'évolution du projet au cours de la préparation à l'installation.

2) Organisation du recueil des données

Rappel des missions des structures labellisées

Les missions relatives à la collecte des données par les structures labellisées et au transfert des informations vers le CRIT sont précisées dans la note de service DGER/SDPFE/2014-685 du 20/08/2014.

Le PAI collecte les données inhérentes à son activité et ses missions. Il s'agit en particulier d'enregistrer les données de toute personne ayant pris contact avec le PAI, et, plus généralement, de tout porteur de projet depuis son premier passage au PAI jusqu'à sa mise en relation avec le CEPPP.

Au-delà du volet quantitatif des données départementales, le PAI s'attache à conduire annuellement des enquêtes de satisfaction auprès des usagers selon une méthode définie au niveau régional. Le CRIT peut, en fonction du contexte régional et de ses besoins de suivi, identifier les items de l'enquête à réaliser par le PAI.

Le PAI porte à la connaissance du CRIT :

- Les tableaux retraçant son activité : nombre de personnes accueillies, nombre de projets concrétisés, nombre de renvois vers les différentes structures, nombre de contacts post-installation ;
- Les résultats de l'enquête de satisfaction ;
- Les conventions de partenariat établies pour assurer l'accompagnement de tous les porteurs de projet.

Dans la continuité, le CEPPP porte à la connaissance du CRIT des tableaux retraçant son activité, en faisant un état des lieux de l'avancement des plans de professionnalisation personnalisés (PPP), des freins ou des difficultés rencontrés par les porteurs de projet pour la réalisation des actions prescrites, du nombre de contrats de couverture sociale pour l'installation en agriculture (CCSIA) conclus.

7 Plan de Professionnalisation Personnalisé

8 Contrat de Couverture Sociale pour l'Installation en Agriculture

Une complémentarité des interventions

Le dictionnaire des données [**annexe 2**] recense l'ensemble des données nécessaires au calcul du résultat de la mesure des indicateurs. Ces données sont de deux types :

- Données relatives au porteur de projet, recueillies par le PAI (données 1 à 31), le CEPPP (données 32 à 65) et la DDT(M) (données 66 à 71) ;
- Données relatives aux structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture, recueillies par le PAI (données 72 à 77), le CEPPP (données 78 à 80) et le CRIT (données 81 à 85).

Le circuit de transfert des données est le suivant [**annexe 3**] : le PAI, le CEPPP et la DDT(M) enregistrent les données les concernant au moyen de leur logiciel de suivi de la préparation à l'installation en agriculture. Chaque année, le CRIT fixe le délai aux structures de sa région pour transmettre les données durant le 1er trimestre.

Les données transmises au CRIT l'année n+1 sont :

- Les données sur les porteurs de projet accueillis au PAI entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre de l'année n ;
- Les données sur le structurant (saisie complète des informations la 1ere année de mise en oeuvre, simple actualisation par la suite).

Le CRIT renseigne les données résiduelles.

Un identifiant unique, attribué à chaque porteur de projet, permet de reconstituer le parcours complet du PAI jusqu'à la DDT(M) en passant par le CEPPP (périmètre : accueil PAI – validation PPP).

Dans un premier temps, le CRIT est invité à prendre contact avec la DDT(M) et les structures labellisées PAI et CEPPP de sa région afin de repérer dans le dictionnaire des données :

- Les données qui sont d'ores et déjà enregistrées ;
- Les nouvelles données à intégrer dans les logiciels de suivi de la préparation à l'installation utilisés par la DDT(M), le PAI et le CEPPP, tels que Octagri, Tr@it d'Union ou VDA.

Dans la continuité, une note de service sera diffusée. Elle précisera les modalités opérationnelles de transmission des données. Elle sera accompagnée en annexe du modèle de tableaux Excel, à la fois pour les données relatives au porteur de projet et les données relatives aux structures.

Pour permettre des exports du logiciel de suivi utilisé par la structure vers le CRIT sous le modèle de tableaux Excel requis, le PAI, le CEPPP et la DDT(M) optent pour l'une des solutions suivantes :

- Adapter le logiciel de suivi pour le rendre compatible avec le modèle de tableaux Excel ;
- Convertir les données une fois l'export réalisé pour être conforme au modèle attendu.

Ces éléments seront développés dans la note de service.

Il appartient au CRIT de réaliser :

- La concaténation régionale des données relatives aux porteurs de projet grâce à l'identifiant unique (1er tableau) ;
- La centralisation régionale des données relatives aux structures (2eme tableau).

Le CRIT transmet annuellement au CNIT les deux tableaux Excel régionaux entre le 1er et le 15 avril.

3) **O**util simple incluant la base de données et l'applicatif procédant à l'édition de rapports prédéfinis

Finalités de l'outil

Une base de données dynamique et exhaustive est construite à partir des données (tableaux Excel) transmises par les CRIT au CNIT.

Cette base de données est intégrée dans l'outil qui comprend également un applicatif procédant à l'édition automatique de rapports prédéfinis et ce, de façon annuelle.

Les rapports prédéfinis présentent le résultat de la mesure des indicateurs.

Il existe trois types de rapports prédéfinis :

- Les rapports prédéfinis départementaux ;
- Les rapports prédéfinis régionaux ;
- Le rapport prédéfini national.

Le rapport prédéfini, regroupant toutes les informations d'une année donnée, représente la base du rapport d'activité annuel. Celui-ci peut être structuré de la façon suivante : une première partie avec les données chiffrées fournies par l'applicatif et une seconde partie rédigée sous forme d'une analyse permettant de rendre compte de la réalité et des évolutions de la mise en œuvre de la préparation à l'installation.

Analyse des données

L'année civile est prise en référence pour l'analyse des données dans le temps, ce qui permet de disposer de résultats fiables dans un bref délai.

Il est à noter que certains indicateurs, en particulier les « indicateurs de résultat », sont assortis d'une valeur cible, ce qui facilite la graduation d'une progression. Les CRIT peuvent également choisir des valeurs cibles, en fonction de leur contexte et de leur stratégie. Lorsque les données sont disponibles, il est souhaité calculer le résultat de la mesure des indicateurs sur la période triennale 2013-2015 (bilans existants).

Lecture des résultats

Le CNIT dispose d'un accès permanent à l'ensemble des fonctionnalités de l'outil. Il a une visibilité sur la base de données complète.

Chaque CRIT dispose d'un accès permanent à l'ensemble des fonctionnalités de l'outil. Il a une visibilité sur les données de sa région. Il a également accès au rapport prédéfini national.

Chaque DDT(M) dispose d'un accès permanent à l'ensemble des fonctionnalités de l'outil. Il a une visibilité sur les données de son département.

Mises à jour de la base de données de l'outil

Dans un premier temps, il est prévu d'actualiser la base de données de l'outil une fois par an. Ensuite, il est possible de prévoir, à l'initiative des CRIT, une mise à jour plus régulière de leurs données régionales dans l'outil, de façon à réaliser des requêtes simples sur des données actualisées.

4) **C**alendriers prévisionnels

Le calendrier annuel est le suivant :

- Du 01/01 au 31/12 de l'année n : enregistrement des données ;
- Le CRIT fixe le délai aux structures de sa région pour transmettre les données demandées durant le 1er trimestre de l'année n+1 ;
- Du 01/04 au 15/04 de l'année n+1 : transmission des fichiers régionaux de données par le CRIT au CNIT ;
- 1er mai de l'année n+1 : édition des rapports prédéfinis selon des déclinaisons départementale, régionale et nationale ;
- 2eme trimestre année n+1 : publication du rapport d'activité national.

Le calendrier adapté pour la 1ere année de mise en oeuvre est le suivant :

- Du 01/01/2016 au 31/12/2016 : enregistrement des données ;
- Le CRIT fixe le délai aux structures de sa région pour transmettre les données demandées durant le 1er trimestre de l'année 2017 ;
- Du 01/04/2017 au 15/04/2017 : transmission des fichiers régionaux de données par le CRIT au CNIT ;
- Juin 2017 : édition des rapports prédéfinis selon des déclinaisons départementale, régionale et nationale ;
- Juillet 2017 : parution du rapport d'activité national.

L'objectif est de garantir en premier lieu l'élaboration effective des 39 indicateurs définis lors des séances de travail sur les indicateurs [cf tableau en **annexe 1**]. Ensuite, comme annoncé, la possibilité est donnée au CRIT de choisir des

indicateurs complémentaires spécifiques à sa région, pouvant être intégrés dans l'outil (petit nombre pour des raisons de faisabilité). Pour préciser ces aspects, le CRIT a la possibilité d'ajouter des éléments à la présente note.

A toute fin d'accompagnement de cette nouvelle modalité de recueil des données, il est prévu de réaliser un bilan d'étape la 1^{ère} année de mise en œuvre, au cours du deuxième trimestre 2017.

TABLEAU GLOBAL DES INDICATEURS RELATIFS A LA PRÉPARATION A L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

Données permettant le partage du tableau de données entre plusieurs personnes : identifiant ; nom du candidat ; prénom du candidat ; département ; région. Données permettant de constituer les profils des porteurs de projet : titulaire d'un des diplômes requis pour l'octroi de la capacité professionnelle agricole ; niveau d'étude le plus élevé du candidat ; satisfaction aux conditions d'âge à l'entrée au PAI et de 1ere installation (cf. conditions d'éligibilité aux aides⁹) ; demande des aides ; demande d'un plan de professionnalisation personnalisé ; autres données utiles (date d'installation souhaitée, genre, nationalité France, autre État membre de l'Union européenne, hors Union européenne, situation administrative du candidat lors de l'enregistrement de son dossier au PAI, origine agricole).

Indicateur	Champ de l'indicateur (population analysée)	Objectif de l'indicateur	Valeur cible	Classification de l'indicateur : -structure ou porteur de projet -réalisation, résultat et impact	Données à collecter et structures responsables de la collecte
Permettre aux porteurs de projet de remplir les conditions d'éligibilité aux aides à l'installation en agriculture					
1/ Nombre de porteurs de projet, remplissant les conditions d'âge et de 1ere installation, qui ne demandent pas les aides à l'entrée au PAI et qui obtiennent finalement la CPA et sollicitent les aides à l'issue de la préparation à l'installation	Porteurs de projet qui, à l'issue de la préparation à l'installation, sont titulaires du diplôme requis pour la CPA, ont un PPP validé et demandent les aides	S'agissant des porteurs de projet remplissant les conditions d'âge et de 1ere installation, faire en sorte qu'ils 1) demandent un PPP 2) demandent les aides 3) obtiennent la CPA dans le cadre du PPP		Porteur de projet ; impact	<u>Donnée individuelle</u> Âge ≤ 40 ans (PAI) 1ere installation (PAI) demande des aides à l'entrée au PAI = non (PAI) titulaire d'un diplôme conférant la CPA à l'entrée au PAI = oui ; non (PAI) demande des aides au moment de la validation du PPP = oui (DDTM) date validation PPP (DDTM) titulaire d'un diplôme conférant la CPA à la DDT(M) = oui (DDTM)
2/ Nombre de porteurs de projet, remplissant les conditions d'âge et de 1ere installation, qui acquièrent le diplôme requis pour la CPA dans le cadre du PPP	Porteurs de projet qui, à l'issue de la préparation à l'installation, sont titulaires du diplôme requis pour la CPA, ont un PPP validé et demandent les aides	S'agissant des porteurs de projet demandeurs des aides, identifier ceux qui obtiennent le diplôme requis pour la CPA dans le cadre du PPP		Porteur de projet ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Âge ≤ 40 ans (PAI) 1ere installation (PAI) demande des aides à l'entrée au PAI = oui (PAI) titulaire d'un diplôme conférant la CPA à l'entrée au PAI = non (PAI) date validation PPP (DDTM) titulaire d'un diplôme conférant la CPA à la DDT(M) = oui (DDTM) (prise en compte des porteurs de projet en situation d'acquisition progressive de la CPA)
3/ Raisons pour lesquelles un porteur de projet, remplissant les conditions d'âge et de première installation, est non demandeur des aides à l'installation au PAI	Porteurs de projet remplissant les conditions d'âge et de 1ere installation, non demandeurs des aides à l'entrée au PAI	Identifier les freins éventuels à la demande des aides		Porteur de projet ; information	<u>Donnée individuelle</u> Âge ≤ 40 ans (PAI) 1ere installation (PAI) demande des aides à l'entrée au PAI = non (PAI) Raisons explicatives : - contraintes administratives - montant des aides jugé insuffisant au regard du dimensionnement économique du projet d'installation - niveau d'exigence lié à l'attribution des aides élevé - installation rapide souhaitée

					- refus du dispositif - autre (test 1 an) :
Assurer l'accessibilité du plan de professionnalisation personnalisé à tous les porteurs de projet					
4/ Nombre de porteurs de projet reçus au PAI	Porteurs de projet reçus au PAI	Savoir si l'ouverture de la préparation à l'installation à tous les porteurs de projet a un effet sur le nombre de porteurs de projet accueillis au PAI.	Nombre de porteurs de projet installés / Nombre de porteurs de projet reçus au PAI par an	Structure ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date de remplissage de la fiche de contact complétée lors du 1er échange entre le PAI et le porteur de projet (PAI)
5/ Nombre de PPP agréés	Porteurs de projet ayant un PPP agréé	Augmenter le nombre de PPP agréés pour les porteurs de projet volontaires	20% de PPP agréés pour les porteurs de projet volontaires parmi l'ensemble des PPP agréés	Porteur de projet ; impact	<u>Donnée individuelle</u> Date d'agrément du PPP (DDTM)
6/ Nombre de PPP validés	Porteurs de projet ayant un PPP validé	Encourager les porteurs de projet à aller jusqu'au bout de la démarche de professionnalisation.	PPP validés / PPP agréés = 100%	Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date de validation du PPP (DDTM)
Consolider le lien entre le PAI, le CEPPP et les structures partenaires impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture pour une meilleure orientation des porteurs de projet en sortie de PAI					
7/ Nombre de porteurs de projet orientés par le PAI vers le CEPPP	Porteurs de projet reçus au PAI	Faire en sorte que tous les porteurs de projet reçus au PAI soient orientés	Nombre de porteurs de projet orientés vers le CEPPP ou vers une structure partenaire en sortie de PAI / nombre de porteurs de projet reçus au PAI = 100%	Structure ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Date de remplissage de la fiche contact au PAI (PAI) Orientation du porteur de projet en sortie de PAI = CEPPP (PAI)
8/ Nombre de porteurs de projet orientés par le PAI vers une structure partenaire	Porteurs de projet reçus au PAI			Structure ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Date de remplissage de la fiche contact au PAI (PAI) Orientation du porteur de projet en sortie de PAI = structure partenaire (PAI)
9/ Raisons pour lesquelles le porteur de projet est orienté par le PAI vers une structure partenaire	Porteurs de projet orientés vers une structure partenaire	Comprendre les motivations sous-jacentes pour l'orientation des porteurs de projet en sortie de PAI		Porteur de projet ; information	<u>Donnée individuelle</u> Orientation du porteur de projet en sortie de PAI = structure partenaire (PAI) Raison explicative de l'orientation vers une structure partenaire : - étape intermédiaire entre le PAI et le CEPPP, pour stabiliser ses choix (test du projet d'installation) - possibilité de se professionnaliser hors PPP pour les porteurs de projet volontaires (PAI)
10/ Nombre de porteurs de projet reçus au CEPPP	Porteurs de projet orientés vers le CEPPP en sortie de PAI	Savoir si, une fois orienté par le PAI, le porteur de projet se rend effectivement au CEPPP	Nombre de porteurs de projet reçus au CEPPP / nombre de porteurs de projet orientés par le PAI vers le CEPPP = 100%	Structure ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Orientation du porteur de projet en sortie de PAI = CEPPP (PAI) Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP)
11/ Nombre de porteurs de projet reçus à la structure	Porteurs de projet orientés vers une structure partenaire en sortie de PAI	Savoir si, une fois orienté par le PAI, le porteur de projet se rend effectivement à la	Nbre porteurs de projet reçus à la structure partenaire / nbre porteurs de	Structure ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Orientation du porteur de projet en sortie de PAI = structure partenaire (PAI)

partenaire du PAI		structure partenaire	projet orientés par PAI vers la structure partenaire = 100%		Rapport d'activité du PAI, permettant le suivi a posteriori des porteurs de projet
Renforcer la professionnalisation des porteurs de projet					
12/ Nombre d'actions de professionnalisation ¹⁰ prescrites dans le PPP en plus du stage 21 heures	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Augmenter le nombre de PPP pour lesquels au moins une action de professionnalisation a été prescrite en plus du stage 21 heures.	Fixer la valeur cible par rapport à la moyenne triennale 2012-2014.	Porteur de projet ; impact	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Nombre d'actions de professionnalisation prescrites dans le PPP en complément du stage 21 heures (CEPPP)
13/ Nombre d'actions de formation professionnelle continue prescrites	Porteurs de projet reçus au CEPPP			Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Nombre d'actions de formation professionnelle continue prescrites (CEPPP)
14/ Durée totale des stages d'application en exploitation agricole prescrits (en mois)	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Augmenter le nombre de prescriptions de stage d'application en exploitation agricole.	Fixer la valeur cible par rapport à la moyenne triennale 2012-2014.	Porteur de projet ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Durée totale des stages d'application en exploitation agricole prescrits (en mois) (CEPPP)
15/ Durée totale des actions de formation professionnelle continue prescrites (en heures)	Porteurs de projet reçus au CEPPP			Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Durée totale des actions de formation professionnelle continue prescrites (en heures) (CEPPP)
16/ Durée totale des stages en entreprise rattachés à une action de formation professionnelle continue (en heures)	Porteurs de projet reçus au CEPPP			Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Durée totale des stages en entreprise rattachés à une action de formation professionnelle continue (en heures) (CEPPP)
17/ Nombre de porteurs de projet bénéficiaires d'espaces tests	Porteurs de projet ayant un PPP validé			Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date de validation du PPP (DDTM) Porteur de projet bénéficiaire d'un espace test = oui (DDTM)
18/ Nombre de porteurs de projet bénéficiaires d'un stage de parrainage	Porteurs de projet ayant un PPP validé			Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date de validation du PPP (DDTM) Porteur de projet bénéficiaire d'un stage de parrainage = oui (DDTM)
Permettre une personnalisation du plan de professionnalisation					
19/ Thèmes des actions de FPC prescrites	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Faire en sorte que les porteurs de projet soient formés		Porteur de projet ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Nombre d'actions de FPC prescrites ≥ 1

10 actions de FPC, dont stages en entreprise rattachés à une action de FPC, et stages d'application en exploitation agricole

					Thème(s) de la ou des actions de FPC prescrite(s) au porteur de projet : - Accueil et tourisme - Agriculture et services - Agriculture et territoire - Approche globale de l'entreprise - Commercialisation / Marketing - Comptabilité - Conduite d'engins et permis - Développement personnel - Entretien / Maintenance - Environnement - Fiscalité / Juridique - Gestion / Analyse économique - Gestion des ressources humaines - Informatique et NTIC - Langues - Qualité - Santé / Sécurité - Techniques liées à la production animale - Techniques liées à la production végétale - Transformation - Valorisation non alimentaire productions agricoles (CEPPP)
20/ Durée du parcours PPP (date de réalisation de la dernière action prescrite - date d'agrément du PPP)	Porteurs de projet ayant un PPP agréé	Connaître la durée moyenne d'un plan de professionnalisation personnalisé		Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date de réalisation de la dernière action prescrite (sortie CEPPP) Date d'agrément du PPP (DDTM)
21/ Nombre d'entretiens au CEPPP	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Mesurer le suivi du porteur de projet par le CEPPP		Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Nombre d'entretiens réalisés au CEPPP (sortie CEPPP)
22/ Nombre de PPP ayant fait l'objet d'un avenant portant sur les actions de professionnalisation prescrites	Porteurs de projet reçus au CEPPP			Porteur de projet ; réalisation	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) PPP ayant fait l'objet d'un avenant (sortie CEPPP)
Connaître les structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture					
23/ Organisme(s) assurant la formation professionnelle continue du porteur de projet	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Avoir un aperçu de la diversité des organismes de formation		Structure ; information	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Vocation principale de(s) structure(s) assurant la formation professionnelle continue du porteur de projet : - organisme à vocation de développement agricole (ADASEA ¹¹ ,

					AFIP ¹² , ADEAR ¹³ , Chambre d'agriculture, CIVAM ¹⁴ ...) - institut et organisme technique (Arvalis, centre de gestion...) - syndicat agricole - établissement d'enseignement agricole (CFPPA, MFR...) - coopérative agricole et négoce - Mutualité sociale agricole - autre (CEPPP)
24/ Structures habilitées pour le stage collectif 21 heures				Structure ; information	<u>Donnée agrégée</u>
25/ Structures labellisées PAI				Structure ; information	<u>Donnée agrégée</u>
26/ Structures labellisées CEPPP				Structure ; information	<u>Donnée agrégée</u>
27/ Structures impliquées dans la préparation à l'installation et liées au PAI par une convention de partenariat *préciser le nombre de conventions de partenariat par PAI		Savoir s'il existe des relations formalisées entre le PAI et les autres structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture		Structure ; résultat	<u>Donnée agrégée</u> (PAI)
Poursuivre la mise en place d'une démarche collective concertée					
28/ Nombre de réunions organisées par le CRIT avec l'ensemble des structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture : PAI, OPA, CFPPA...		Savoir s'il existe une démarche collective concertée à l'échelon régional		Structure ; impact	<u>Donnée agrégée</u> (CRIT)
29/ Nombre d'actions d'animation et de concertation organisées par le PAI auprès des organismes impliqués dans la préparation à l'installation en agriculture *préciser le public ainsi que		Mesurer la capacité des PAI à mettre en synergie leurs actions avec l'ensemble des structures impliquées dans la démarche		Structure ; réalisation	<u>Donnée agrégée</u> (PAI)

12 Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives locales

13 Association pour le développement de l'emploi agricole et rural

14 Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

la finalité des actions					
30/ Proportion de chargés de mission ayant bénéficié d'une formation en lien avec leur mission au PAI				Structure ; résultat	<u>Donnée agrégée</u> Nombre de chargés de mission PAI ayant bénéficié d'une formation en lien avec leur mission (PAI) Nombre de chargés de mission PAI (PAI)
31/ Proportion de conseillers ayant bénéficié d'une formation en lien avec leur mission au CEPPP				Structure ; résultat	<u>Donnée agrégée</u> Nombre de conseillers CEPPP ayant bénéficié d'une formation en lien avec leur mission (CEPPP) Nombre de conseillers CEPPP (CEPPP)
Redynamiser la liste des maîtres exploitants					
32/ Nombre d'inscriptions prononcées dans le fichier des maîtres exploitants				Structure ; impact	<u>Donnée agrégée</u> document APCA
33/ Nombre de renouvellement d'inscription dans le fichier des maîtres exploitants *tenir compte du fait qu'un maître exploitant est inscrit sur la liste pour une durée de 5 ans		Analyser l'évolution des inscriptions de maîtres exploitants sur la liste		Structure ; réalisation	<u>Donnée agrégée</u> document APCA
Identifier les profils des porteurs de projet sollicitant un contrat de couverture sociale pour l'installation en agriculture					
34/ Nombre de contrats de couverture sociale pour l'installation en agriculture	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Savoir si les porteurs de projet sollicitent un contrat de couverture sociale pour l'installation en agriculture et connaître le profil des intéressés		Porteur de projet ; impact	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Signature d'un CCSIA = oui (CEPPP)
Promouvoir toutes les agricultures					
35/ Typologie des exploitations accueillant des stagiaires agricoles	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Savoir si les exploitations agricoles de la liste permettent de répondre aux attentes des porteurs de projet et sont représentatives de la diversité des agricultures		Structure ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> - création ; reprise d'exploitation - entreprise sous forme sociétaire ; entreprise individuelle - installation à titre principal ; installation à titre secondaire - installation directe ; installation progressive - orientation technico-économique de l'exploitation : bovin lait, bovin viande, porc, ovin/caprin, aviculture, équin, apiculture, autre élevage, grande culture, viticulture, arboriculture, maraîchage/horticulture, autre culture - mode de commercialisation dominant : circuits courts ; négociants ; coopératives

					- signe de qualité envisagé : AOP-AOC ; indication géographique protégée ; spécialités traditionnelles garanties ; agriculture biologique ; label rouge - existence d'activités de transformation - existence d'activités de service (travail à façon, hébergement, artisanat, restauration, activité de loisirs, production d'énergie renouvelable...)
36/ Projets d'installation intégrant des techniques ou des actions agro-écologiques : surfaces faisant l'objet de contrats MAEC ¹⁵ , méthaniseurs agricoles, préservation et restauration des continuités écologiques, GIEE ¹⁶ , réseau des fermes Dephy, agroforesterie, apiculture, protéines végétales, semences durables etc....	Porteurs de projet reçus au CEPPP	Savoir si les projets d'installation aidés sont en phase avec les attendues du MAAF		Porteur de projet ; impact	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Projet intégrant des techniques ou des actions agro-écologiques = oui (sortie CEPPP)
37/ Projets d'installation en agriculture biologique	Porteurs de projet reçus au CEPPP			Porteur de projet ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP (CEPPP) Projet en agriculture biologique = oui (sortie CEPPP)
Avoir le regard du porteur de projet sur la préparation à l'installation					
38/ Satisfaction globale du porteur de projet par rapport à la préparation à l'installation		Avoir le regard du porteur de projet sur la démarche de préparation à l'installation		Porteur de projet ; information	CRIT : enquêtes de satisfaction
S'intéresser à l'évolution du projet au cours de la préparation à l'installation					
39/ Variation du projet d'installation au cours de la préparation à l'installation	Porteurs de projet à la sortie du CEPPP	Mesurer l'évolution du projet d'installation au cours de la préparation à l'installation		Porteur de projet ; résultat	<u>Donnée individuelle</u> Date du premier entretien au CEPPP - création ; reprise d'exploitation - entreprise sous forme sociétaire ; entreprise individuelle - installation à titre principal ; installation à titre secondaire - installation directe ; installation progressive - orientation technico-économique de l'exploitation : bovin lait, bovin viande, porcin, ovin/caprin, aviculture, equin, apiculture, autre élevage, grande culture, viticulture, arboriculture, maraîchage/horticulture, autre culture - mode de commercialisation dominant : circuits courts ;

15 Mesures agro-environnementales et climatiques

16 Groupement d'intérêt économique et environnemental

					<p>négociants ; coopératives</p> <ul style="list-style-type: none">- signe de qualité envisagé : AOP-AOC ; indication géographique protégée ; spécialités traditionnelles garanties ; agriculture biologique ; label rouge- existence d'activités de transformation- existence d'activités de service (travail à façon, hébergement, artisanat, restauration, activité de loisirs, production d'énergie renouvelable...) <p>(Le porteur de projet est sollicité deux fois, à son entrée au PAI et à la sortie du CEPPP)</p>
--	--	--	--	--	---

DICTIONNAIRE DES DONNÉES

1. Données relatives au porteur de projet

Localisation de la donnée	Condition	Libellé	Modalités	Format	Définition
Données recueillies par le Point Accueil Installation	/	1. Identifiant unique du porteur de projet dans la nouvelle base	/	Code : année (2 chiffres) ; région (2 chiffres) ; département (3 chiffres) ; numéro d'ordre du porteur de projet dans l'année (3 chiffres)	/
	/	2. Département du PAI accueillant le porteur de projet	ain ; aise ; allier ; alpes-de-haute-provence ; hautes-alpes ; alpes-maritime ; ardèche ; ardennes ; ariège ; aube ; aude ; aveyron ; bouches-du-rhône ; calvados ; cantal ; charente-maritime ; cher ; corrèze ; corse-du-sud ; haute-corse ; côte-d'or ; côtes-d'armor ; creuse ; dordogne ; doubs ; drôme ; eure ; eure-et-loir ; finistère ; gard ; haute-garonne ; gers ; gironde ; hérault ; ille-et-vilaine ; indre ; indre-et-loire ; isère ; jura ; landes ; loir-et-cher ; loire ; haute-loire ; loire-atlantique ; loiret ; lot ; lot-et-garonne ; lozère ; maine-et-loire ; manche ; marne ; hautemarne ; mayenne ; meurthe-et-moselle ; meuse ; morbihan ; moselle ; nièvre ; nord ; oise ; orne ; pas-de-calais ; puy-de-dôme ; pyrénées-atlantiques ; hautes-pyrénées ; pyrénées-orientales ; bas-rhin ; haut-rhin ; rhône ; haute-saône ; saône-et-loire ; sarthe ; savoie ; haute-savoie ; paris ; seine-maritime ; seine-et-marne ; yvelines ; deux-sèvres ; somme ; tarn ; tarn-et-garonne ; var ; vaucluse ; vendée ; vienne ; hautevienne ; vosges ; yonne ; territoire de belfort ; essonne ; hauts-de-seine ; seine-saint-denis ; val-de-marne ; val-d'oise ; guadeloupe ; martinique ; guyane ; la reunion ; mayotte	Texte défini	/
	/	3. Nom du porteur de projet	/	Texte libre	/
	/	4. Prénom du porteur de projet	/	Texte libre	/
	/	5. Date de remplissage de la fiche de contact au PAI	/	jj/mm/aaaa	/
	/	6. Nationalité du porteur de projet	France ; Autre Etat membre de l'UE ; Hors UE	Texte défini	/
/	7. Sexe du porteur de projet	Homme ; Femme	Texte défini	/	

	/	8. Date de naissance du porteur de projet à l'entrée au PAI	/	jj/mm/aaaa	/
	/	9. Origine agricole du porteur de projet	Oui ; Non	Texte défini	Personne ayant un membre de sa famille, jusqu'au 3eme degré de parenté, qui exerce le métier d'agriculteur
	/	10. Porteur de projet titulaire d'un diplôme nécessaire à l'obtention de la capacité professionnelle agricole (CPA)	Oui ; Non	Texte défini	/
	Porteur de projet titulaire d'un diplôme nécessaire à l'obtention de la CPA	11. Diplôme agricole le plus élevé du porteur de projet, nécessaire à l'obtention de la CPA	Baccalauréat professionnel spécialité conduite et gestion de l'exploitation agricole (niveau IV) ; Baccalauréat professionnel agricole hors spécialité conduite et gestion de l'exploitation agricole (niveau IV) ; Baccalauréat technologique agricole (niveau IV) ; Baccalauréat série D' agricole (niveau IV) ; Brevet de technicien agricole (niveau IV) ; Brevet professionnel option responsable d'exploitation agricole (niveau IV) ; Brevet professionnel agricole hors option responsable d'exploitation agricole (niveau IV) ; Brevet de technicien supérieur agricole hors option analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (niveau III) ; Brevet de technicien supérieur agricole option analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (niveau III) ; Brevet de technicien supérieur (niveau III) ; Diplôme universitaire de technologie (niveau III) ; Diplôme national d'œnologie (niveau I) ; Diplôme de docteur vétérinaire (niveau I) ; Licence professionnelle (niveau II) ; Master (niveau I) ; Diplôme d'ingénieur (niveau I) ; Titres et certificats enregistrés au RNCP ; Autre	Texte défini	/
	Porteur de projet non titulaire d'un diplôme nécessaire à l'obtention de la CPA	12. Niveau de diplôme le plus élevé du porteur de projet	aucun diplôme ; VI ; V ; IV ; III ; II ; I	Texte défini	/
	/	13. Situation administrative principale du porteur de projet à l'entrée au PAI	Salarié en CDI ; Salarié en CDD ; Chef d'entreprise ; Conjoint d'exploitant ; Aide familial ; Profession libérale ; Demandeur d'emploi indemnisé ; Demandeur d'emploi non indemnisé ; Stagiaire de la formation professionnelle continue ; Étudiant ; Congé parental ou	Texte défini	/

			autre congé ; Autre		
/	14. Première installation comme chef d'exploitation à titre individuel ou en société	Oui ; non	Texte défini	/	
Porteur de projet âgé de moins de 40 ans et en situation de 1ere installation en agriculture	15. Sollicitation des aides de l'Etat à l'installation à l'entrée au PAI par le porteur de projet	Oui ; Non	Texte défini	Aides à l'installation du 2eme pilier de la PAC	
/	16. Souhait exprimé de réaliser un PPP à l'entrée au PAI	Oui ; Non	Texte défini	/	
/	17. Date d'installation souhaitée du porteur de projet à l'entrée au PAI	/	jj/mm/aaaa	/	
Porteur de projet âgé de moins de 40 ans, en situation de 1ere installation en agriculture, ne sollicitant pas les aides	18. Raison expliquant le fait que le porteur de projet est éligible et non demandeur des aides de l'Etat à l'installation à son entrée au PAI	Contraintes administratives ; Montant des aides jugé insuffisant au regard du dimensionnement économique du projet d'installation ; Niveau d'exigence lié à l'attribution des aides élevé ; Installation rapide souhaitée ; Refus du dispositif ; Autre à préciser	Texte défini	/	
/	19. Orientation du porteur de projet vers le CEPPP	Oui ; Non	Texte défini	/	
/	20. Orientation du porteur de projet vers une structure partenaire	Oui ; Non	Texte défini	/	
Porteur de projet orienté vers une structure partenaire	21. Raison pour laquelle le porteur de projet est orienté vers une structure partenaire	Étape intermédiaire entre le PAI et le CEPPP pour stabiliser ses choix (test du projet d'installation) ; Possibilité de se professionnaliser hors PPP pour les porteurs de projet volontaires	Texte défini	/	
Porteur de projet orienté vers une structure partenaire	22. Porteur de projet effectivement reçu par la structure partenaire	/	jj/mm/aaaa	/	
/	23. Projet d'installation au PAI - création ou reprise	Création ; Reprise	Texte défini	/	
/	24. Projet d'installation au PAI - forme sociétaire ou entreprise individuelle	Forme sociétaire ; Entreprise individuelle	Texte défini	/	
/	25. Projet d'installation au PAI - installation à titre principal ou à titre secondaire	Installation à titre principal ; Installation à titre secondaire	Texte défini	/	
/	26. Projet d'installation au PAI - installation directe ou progressive	Installation directe ; Installation progressive	Texte défini	/	
/	27. Projet d'installation au PAI - orientation(s) technico-économique(s)	bovin lait ; bovin viande ; porc ; ovin/caprin ; aviculture ; équin ; apiculture ; autre élevage ; grande culture ; viticulture ; arboriculture ; maraîchage/horticulture ; autre culture	Texte défini et réponses multiples	/	

	/	28. Projet d'installation au PAI - mode(s) de commercialisation	circuits courts ; négociants ; coopératives	Texte défini et réponses multiples	/
	/	29. Projet d'installation au PAI - signe(s) de qualité	AOP/AOC ; indication géographique protégée ; spécialités traditionnelles garanties ; agriculture biologique ; label rouge	Texte défini et réponses multiples	/
	/	30. Projet d'installation au PAI - activité de transformation	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	31. Projet d'installation au PAI - activité de service en lien avec l'exploitation agricole (travail à façon, hébergement, artisanat, restauration, activité de loisirs, production d'énergie renouvelable...)	Oui ; Non	Texte défini	/
Données recueillies par le CEPPP	/	1. Identifiant unique du porteur de projet dans la nouvelle base	/	Code : année (2 chiffres) ; région (2 chiffres) ; département (3 chiffres) ; numéro d'ordre du porteur de projet dans l'année (3 chiffres)	/
	/	32. Date du premier entretien au CEPPP	/	jj/mm/aaaa	/
	/	33. Nombre d'action(s) de professionnalisation prescrite(s) dans le PPP en complément du stage 21 heures	/	Numérique	Actions de formation professionnelle continue (FPC), dont les stages en entreprise rattachés à une action FPC, et stage d'application en exploitation agricole
	Nombre d'action(s) de professionnalisation prescrite(s) en complément du stage 21 heures > 0	34. Nbre d'action(s) de FPC dans le PPP en complément du stage 21h	/	Numérique	/
	Nombre d'action(s) de professionnalisation prescrite(s) en complément du stage 21 heures > 0	35. Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s)	/	Numérique	/
	Nombre d'action(s) de professionnalisation prescrite(s) en complément du stage 21 heures > 0	36. Nombre de stage(s) en entreprise rattaché(s) à une action de FPC prescrit(s)	/	Numérique	/
	Nbre d'action(s) de FPC prescrite(s) > 0	37. Durée totale de la ou des action(s) de FPC prescrite(s) en complément du stage 21 heures (heures)	/	Numérique	/

Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	38. Durée totale du ou des stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) (mois)	/	Numérique	/
Nombre de stage(s) en entreprise rattaché(s) à une action de FPC prescrit(s) > 0	39. Durée totale du ou des stage(s) en entreprise rattaché(s) à une action de FPC prescrit(s) (heures)	/	Numérique	/
Nombre d'action(s) de FPC prescrite(s) > 0	40. Thème(s) de la ou des action(s) de FPC prescrite(s) en complément du stage 21 heures	Accueil et tourisme ; Agriculture et services ; Agriculture et territoire ; Approche globale de l'entreprise ; Commercialisation / marketing ; Comptabilité ; Conduite d'engins et permis ; Développement personnel ; Entretien/maintenance ; Environnement ; Fiscalité/ juridique ; Gestion / Analyse économique ; Gestion des ressources humaines ; Informatique et NTIC ; Langues ; Qualité ; Santé / sécurité ; Techniques liées à la production animale ; Techniques liées à la production végétale ; Transformation ; Valorisation non alimentaire des productions agricoles	Texte défini et réponses multiples	/
Nombre d'action(s) de FPC prescrite(s) > 0	41. Type(s) de structure assurant la FPC du porteur de projet	Organisme à vocation de développement agricole (ADASEA, AFIP, ADEAR, chambre d'agriculture, CIVAM...) ; Institut et organisme technique (Arvalis, centre de gestion...) ; Syndicat agricole ; Etablissement d'enseignement agricole (CFPPA, MFR...) ; Coopérative agricole et négoce ; Mutualité sociale agricole ; Autre	Texte défini et réponses multiples	/
/	42. Porteur de projet bénéficiaire d'un contrat de couverture sociale pour l'installation en agriculture (CCSIA)	Oui ; Non	Texte défini	/
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	43. Description de l'exploitation agricole support de stage - création ou reprise	Création ; Reprise	Texte défini	/
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	44. Description de l'exploitation agricole support de stage - entreprise sous forme sociétaire ou individuelle	Forme sociétaire ; Entreprise individuelle	Texte défini	/
Nbre stage(s) d'application en exploitation agricole > 0	45. Description de l'exploitation agricole support de stage - installation à titre individuel ou à titre secondaire	Installation à titre principal ; Installation à titre secondaire	Texte défini	/
Nombre de stage(s) d'application en	46. Description de l'exploitation agricole	Installation directe ; Installation progressive	Texte défini	/

exploitation agricole prescrit(s) > 0	support de stage - installation directe ou progressive			
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	47. Description de l'exploitation agricole support de stage - orientation(s) technico-économique(s) de l'exploitation	bovin lait ; bovin viande ; porcine ; ovin/caprin ; aviculture ; équine ; apiculture ; autre élevage ; grande culture ; viticulture ; arboriculture ; maraîchage/horticulture ; autre culture	Texte défini et réponses multiples	/
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	48. Description de l'exploitation agricole support de stage - mode(s) de commercialisation	circuits courts ; négociants ; coopératives	Texte défini et réponses multiples	/
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	49. Description de l'exploitation agricole support de stage - existence d' un signe de qualité	AOP/AOC ; indication géographique protégée ; spécialités traditionnelles garanties ; agriculture biologique ; label rouge	Texte défini et réponses multiples	/
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	50. Description de l'exploitation agricole support de stage - existence d'une activité de transformation	Oui ; Non	Texte défini	/
Nombre de stage(s) d'application en exploitation agricole prescrit(s) > 0	51. Description de l'exploitation agricole support de stage - existence d'une activité de service (travail à façon, hébergement, artisanat, restauration, activité de loisirs, production d'énergie renouvelable...)	Oui ; Non	Texte défini	/
/	52. Projet d'installation en sortie de CEPPP - création ou reprise	Création ; Reprise	Texte défini	/
/	53. Projet d'installation en sortie de CEPPP - forme sociétaire ou entreprise individuelle	Forme sociétaire ; Entreprise individuelle	Texte défini	/
/	54. Projet d'installation en sortie de CEPPP - installation à titre principal ou à titre secondaire	Installation à titre principal ; Installation à titre secondaire	Texte défini	/
/	55. Projet d'installation en sortie de CEPPP - installation directe ou progressive	Installation directe ; Installation progressive	Texte défini	/
/	56. Projet d'installation en sortie de CEPPP - orientation(s) technico-économique(s) de l'exploitation	bovin lait ; bovin viande ; porcine ; ovin/caprin ; aviculture ; équine ; apiculture ; autre élevage ; grande culture ; viticulture ; arboriculture ; maraîchage/horticulture ; autre culture	Texte défini et réponses multiples	/
/	57. Projet d'installation en sortie de CEPPP - mode(s) de commercialisation	circuits courts ; négociants ; coopératives	Texte défini et réponses multiples	/
/	58. Projet d'installation en sortie de CEPPP -	AOP/AOC ; indication géographique protégée ;	Texte défini et réponses multiples	/

		existence de signe(s) de qualité	spécialités traditionnelles garanties ; agriculture biologique ; label rouge		
	/	59. Projet d'installation en sortie de CEPPP - activité de transformation	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	60. Projet d'installation en sortie de CEPPP - activité de service en lien avec l'exploitation agricole (travail à façon, hébergement, artisanat, restauration, activité de loisirs, production d'énergie renouvelable...)	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	61. Projet d'installation intégrant des techniques ou des actions agro-écologiques (surfaces faisant l'objet de contrats MAEC, méthaniseurs agricoles, préservation et restauration des continuités écologiques, GIEE, réseau des fermes Dephy, agroforesterie, apiculture, protéines végétales, semences durables etc..)	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	62. Projet d'installation en agriculture biologique (respect des cycles du vivant, non recours à des produits chimiques de synthèse ou OGM, bien-être animal etc.)	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	63. PPP faisant l'objet d'un avenant	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	64. Nombre d'entretiens réalisés avec le conseiller du CEPPP	/	Numérique	/
	/	65. Date de fin de la dernière action de professionnalisation prescrite	/	jj/mm/aaaa	/
Données recueillies par le DDT(M)	/	1. Identifiant unique du porteur de projet dans la nouvelle base	/	Code : année (2 chiffres) ; région (2 chiffres) ; département (3 chiffres) ; numéro d'ordre du porteur de projet dans l'année (3 chiffres)	/
	/	66. Date d'agrément du PPP	/	jj/mm/aaaa	/
	/	67. Date de validation du PPP	/	jj/mm/aaaa	/
	/	68. Porteur de projet bénéficiaire d'espace test	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	69. Porteur de projet	Oui ; Non	Texte défini	/

		bénéficiaire d'un stage de parrainage			
	Porteur de projet âgé de moins de 40 ans et en situation de 1ere installation en agriculture	70. Porteur de projet demandeur des aides de l'Etat à l'installation au moment de la validation de son PPP	Oui ; Non	Texte défini	/
	/	71. Porteur de projet titulaire d'un diplôme nécessaire pour l'obtention de la CPA au moment de la validation de son PPP	Oui ; Non	Texte défini	/

2. Données relatives aux structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture

Localisation de l'information	Condition	Libellé	Modalités	Format	Définition
Données recueillies par le PAI	/	72. Département du PAI	ain ; aisne ; allier ; alpes-de-haute-provence ; hautes-alpes ; alpes-maritime ; ardèche ; ardennes ; ariège ; aube ; aude ; aveyron ; bouches-du-rhône ; calvados ; cantal ; charente-maritime ; cher ; corréze ; corse-du-sud ; haute-corse ; côte-d'or ; côtes-d'armor ; creuse ; dordogne ; doubs ; drôme ; eure ; eure-et-loir ; finistère ; gard ; haute-garonne ; gers ; gironde ; hérault ; ille-et-vilaine ; indre ; indre-et-loire ; isère ; jura ; landes ; loir-et-cher ; loire ; haute-loire ; loire-atlantique ; loiret ; lot ; lot-et-garonne ; lozère ; maine-et-loire ; manche ; marne ; haute-marne ; mayenne ; meurthe-et-moselle ; meuse ; morbihan ; moselle ; nièvre ; nord ; oise ; orne ; pas-de-calais ; puy-de-dôme ; pyrénées-atlantiques ; hautes-pyrénées ; pyrénées-orientales ; bas-rhin ; haut-rhin ; rhône ; haute-saône ; saône-et-loire ; sarthe ; savoie ; haute-savoie ; paris ; seine-maritime ; seine-et-marne ; yvelines ; deux-sèvres ; somme ; tarn ; tarn-et-garonne ; var ; vaucluse ; vendée ; vienne ; hautevienne ; vosges ; yonne ; territoire de belfort ; essonne ; hauts-de-seine ; seine-saint-denis ; val-de-marne ; val-d'oise ; guadeloupe ; martinique ; guyane ; la reunion ; mayotte	Texte défini	/
	/	73. Nombre de convention(s) de partenariat signée(s) par le PAI avec les structures impliquées dans la préparation à l'installation en	/	Numérique	/

		agriculture			
	/	74. Sigle et nom complet des structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture et liées au PAI par une convention de partenariat	/	Texte libre	/
	/	75. Nombre d'actions d'animation et de communication organisées par le PAI avec les structures impliquées dans la préparation à l'installation en agriculture	/	Numérique	L'objectif d'animer comprend l'ensemble des opérations qui visent à donner du sens à une politique publique agricole, mettre en mouvement des structures, créer une dynamique, promouvoir les initiatives innovantes. L'objectif de communiquer comprend les opérations permettant de faire savoir et faire connaître.
	/	76. Nombre de chargés de mission au PAI impliqués dans la préparation à l'installation en agriculture	/	Numérique	/
	/	77. Nombre de chargés de mission au PAI impliqués dans la préparation à l'installation en agriculture et qui ont bénéficié d'une formation en lien avec leur mission	/	Numérique	/
Données recueillies par le CEPPP	/	78. Département du CEPPP	ain ; aisne ; allier ; alpes-de-haute-provence ; hautes-alpes ; alpes-maritime ; ardèche ; ardennes ; ariège ; aube ; aude ; aveyron ; bouches-du-rhône ; calvados ; cantal ; charente-maritime ; cher ; corréze ; corse-du-sud ; haute-corse ; côte-d'or ; côtes-d'armor ; creuse ; dordogne ; doubs ; drôme ; eure ; eure-et-loire ; finistère ; gard ; haute-garonne ; gers ; gironde ; hérault ; ille-et-vilaine ; indre ; indre-et-loire ; isère ; jura ; landes ; loir-et-cher ; loire ; haute-loire ; loire-atlantique ; loiret ; lot ; lot-et-garonne ; lozère ; maine-et-loire ; manche ; marne ; haute-marne ; mayenne ; meurthe-et-moselle ; meuse ; morbihan ; moselle ; nièvre ;	Texte défini	/

			nord ; oise ; orne ; pas-de-calais ; puy-de-dôme ; pyrénées-atlantiques ; hautes-pyrénées ; pyrénées-orientales ; bas-rhin ; haut-rhin ; rhône ; haute-saône ; saône-et-loire ; sarthe ; savoie ; haute-savoie ; paris ; seine-maritime ; seine-et-marne ; yvelines ; deux-sèvres ; somme ; tarn ; tarn-et-garonne ; var ; vaucluse ; vendée ; vienne ; haute-vienne ; vosges ; yonne ; territoire de belfort ; essonne ; hauts-de-seine ; seine-saint-denis ; val-de-marne ; val-d'oise ; guadeloupe ; martinique ; guyane ; la reunion ; mayotte		
	/	79. Nombre de conseillers au CEPPP impliqués dans la préparation à l'installation en agriculture	/	Numérique	/
	/	80. Nombre de conseillers au CEPPP impliqués dans la préparation à l'installation en agriculture et qui ont bénéficié d'une formation en lien avec leur mission	/	Numérique	/
Données recueillies par le CRIT	/	81. Région du CRIT	Alsace Champagne-Ardenne Lorraine ; Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ; Auvergne Rhône-Alpes ; Bourgogne Franche-Comté ; Bretagne ; Centre-Val de Loire ; Corse ; Ile-de-France ; Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées ; Nord-Pas-de-Calais Picardie ; Normandie ; Pays-de-la-Loire ; Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Guadeloupe ; Guyane ; La Réunion ; Martinique ; Mayotte	Texte défini	/
	/	82. Département, sigle et nom complet des organismes habilités pour le stage collectif 21 heures	/	Texte libre	/
	/	83. Département, sigle et nom complet des structures labellisées PAI	/	Texte libre	/
	/	84. Département, sigle et nom complet des structures labellisées CEPPP	/	Texte libre	/
	/	85. Nombre de réunions organisées chaque année par le CRIT avec les structures impliquées dans la préparation à l'installation en	/	Numérique	/

		agriculture			
Autres données à intégrer dans la base de l'outil	/	86. Nombre d'inscriptions prononcées dans le fichier des maîtres exploitants	/	Numérique	/
	/	87. Nombre de renouvellement d'inscriptions dans le fichier des maîtres exploitants	/	Numérique	/

CIRCUIT DE TRANSFERT DES DONNÉES

